

**SECTION I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT**

1. Nom Commercial et synonymes:
A/D FIREBARRIER SILICONE SL, mastic et scellant silicone coupe-feu autonivelant.
Note : SL désigne Self-Leveling (autonivelant)
2. Nom et adresse du fabricant
A/D FIRE PROTECTION SYSTEMS INC.
420 Tapscott Road
Scarborough, Ontario
M1B 1Y4
Tél. : (416) 292-2361, (800) 263-4087
Fax : (416) 298 5887
3. Nom et adresse du fournisseur:
A/D FIRE PROTECTION SYSTEMS INC.
420 Tapscott Road
Scarborough, Ontario
M1B 1Y4
Tél.: (416) 292-2361, (800) 263-4087
Fax: (416) 298-5887
Préparé par le Service Technique

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX – INFORMATIONS SUR L'IDENTITÉ

<u>INGRÉDIENT</u>	<u>%</u>	<u>N° CAS</u>	<u>ACGIH TLV</u>	<u>DL50</u>
Silice amorphe	5 – 10	7631-86-9	5 mg/m ³	> 5000 mg/kg oral/rat
Oximino silane	1 – 5	22984-54-9	Non déterminé	2400-3700 mg/kg oral/rat
Amino alkyl silane	1 – 5	3069-29-2	Non déterminé	NON DETERMINE

SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

1. Point d'ébullition: Non déterminé
2. Point de congélation: Non déterminé
3. Tension de vapeur (mm Hg) : Négligeable à 25°C
4. Densité de vapeur (air = 1) : Sans objet
5. % d'ingrédients volatils en volume : 4-7
6. Densité relative (Eau = 1) : 1.15
7. Solubilité dans l'eau : Insoluble
8. Solubilité dans d'autres solvants : Soluble dans la plupart des solvants organiques
9. Taux d'évaporation (butyl acetate=1) Sans objet
10. Apparence et odeur : Pâte autonivelante lisse, presque inodore
11. Seuil olfactif : Sans objet

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

1. Point d'éclair du sous-produit de mûrissement et méthode : 84° – 85°C P.M.C.C. ASTM D-93
2. Limite d'explosivité inférieure : Non déterminée
3. Limite d'explosivité supérieure : Non déterminée
4. Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
5. Agents d'extinction : Produits chimiques secs, pulvérisation d'eau, mousse chimique, CO
6. Méthodes de lutte contre l'incendie : Porter un respirateur autonome homologué NIOSH qui protège les yeux. Le scellant brûlera s'il est fortement chauffé. On peut abaisser la température du matériau sous le point d'éclair par pulvérisation d'eau.
7. Risques inhabituels d'incendie/d'explosion : Aucun
8. Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, dioxyde de silicium, oxydes nitreux.

SECTION V - RÉACTIVITÉ

1. Stabilité : Stable.
2. Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.
3. Matériaux incompatibles : Acides et bases concentrées qui dégradent le polymère. L'eau bouillante peut ramollir et affaiblir le matériau.
4. Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, dioxyde de silicium.

SECTION VI - DONNÉES TOXICOLOGIQUES**A. EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE**

Effets sur la santé : Œdème pulmonaire, dermatite.
Données toxicologiques : DL50 du mélange (calculé) ingestion/rat 3810-4670 mg/kg
Données sur cancérogénéité : Les ingrédients de ce produit ne sont pas répertoriés comme Cancérogènes par le National Toxicology Program (NTP) et n'ont pas été évalués par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), ni par l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).

Données sur la reproduction : Aucune information disponible et aucun effet nocif prévu.
Données sur la mutagénicité : Aucune information disponible et aucun effet mutagène nocif prévu.
Données sur la tératogénéité : Aucune information disponible et aucun effet tératogène nocif prévu.
Produits synergiques : Aucun connu

B. EFFETS DE L'EXPOSITION AIGÛE

Inhalation : Ne présente généralement pas un risque par inhalation. À fortes concentrations, le sous-produit du mûrissement a un effet narcotique réversible.

SECTION VI - DONNÉES TOXICOLOGIQUES (suite)

Yeux :	Irritation modérée. Peut causer des brûlures.
Peau :	Irritant faible; peut causer des rougeurs cutanées transitoires.
Ingestion :	Très faible toxicité orale. Peut causer la nausée et obstruer le tractus gastro-intestinal.

SECTION VII - MESURES PRÉVENTIVES

A. EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Protection respiratoire :	Non nécessaire sauf si la ventilation n'est pas adéquate.
Protection des yeux et du visage :	Porter des lunettes à coques étanches.
Protection de la peau :	Porter, si nécessaire, des gants, des salopettes et un tablier pour prévenir la contamination de la peau ou des vêtements.

Résistance des matériaux Des vêtements de protection :	Aucune donnée spécifique disponible. La plupart des caoutchoucs et plastiques conviennent.
---	--

Exigences de ventilation :	Extraction locale pour évacuer les vapeurs efficacement.
----------------------------	--

B. STOCKAGE ET MANUTENTION

Conditions de stockage :	Stocker le produit dans un endroit sec et frais. Refermer le contenant hermétiquement après chaque utilisation.
Procédures de manutention :	Aucune mesure spéciale nécessaire. Éviter d'inhaler les vapeurs ou d'ingérer le scellant. Le produit qui a mûri ne nécessite pas de précautions particulières.

C. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Fuites ou déversements :	Restreindre l'accès au déversement. Assurer une ventilation et porter des vêtements de protection s'il y a lieu. Racler le scellant avec un carton ou un chiffon et placer le scellant dans un contenant.
--------------------------	---

Mise au rebut :	Étudier les règlements environnementaux avant la mise au rebut. Les déchets de silicone peuvent souvent être incinérés dans des installations homologués à cet effet. Les déchets de silicone solidifiés peuvent être déposés dans des sites d'enfouissement.
-----------------	---

SECTION VIII - PREMIERS SOINS

1. Inhalation :	Aucune urgence prévue. Traiter les symptômes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
-----------------	--

SECTION VIII - PREMIERS SOINS (suite)

- 2. Contact avec la peau :** Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau doucement et à fond à l'eau et au savon non abrasif. Si les symptômes persistent, demander une aide médicale. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
- 3. Contact avec les yeux :** Ne pas tenter de retirer les matières collées ou solides des yeux. Immédiatement rincer les yeux contaminés à l'eau tiède courante, pendant 20 minutes, au cadran, en gardant les paupières écartées. Demander une aide médicale immédiatement.
- 4. Ingestion :** Ne pas faire prendre quelque chose par la bouche si la victime perd conscience rapidement ou si elle est inconsciente ou souffre de convulsions. **NE PAS TENTER DE FAIRE VOMIR.** Faire boire de 8 à 10 oz (240 à 300 ml) de lait ou d'eau à la victime pour diluer le produit dans l'estomac. Si la victime vomit naturellement, la faire se pencher vers l'avant pour minimiser le risque d'aspiration. Répéter l'administration d'eau ou de lait. Demander une aide médicale immédiatement.
- 5. Premiers soins :** Prendre des mesures d'aide générale (confort, chaleur, repos). Consulter un médecin ou le centre antipoison le plus près pour toutes les expositions, sauf cas mineurs d'inhalation ou de contact avec la peau. Le matériau solide ou plastique ne doit être enlevé que par un médecin.

SECTION IX – CLASSIFICATIONS REGLEMENTAIRES

- Classification SIMDUT:
1. Classe B – Liquides combustibles et inflammables
Division 3 – Liquide combustible
 2. Classe D – Substance toxique et infectueuse
Division 2 – Autres effets toxiques

Information TMD (transport des matières dangereuses): Non réglementé au Canada

SECTION X - SOURCES UTILISÉES

Fiches signalétiques des fournisseurs de matières premières.

ANNEXE A

Les informations de la présente fiche sont basées sur des données considérées justes. Toutefois, aucune garantie, explicite ou tacite, n'est offerte quant à la justesse de ces données ou aux résultats obtenus suite à leur utilisation. **LE FOURNISSEUR DÉCLINE SPÉCIFIQUEMENT TOUTE GARANTIE D'APTITUDE À LA COMMERCIALISATION OU DE CONVENANCE À UNE APPLICATION PARTICULIÈRE.** Le fournisseur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage spécial, direct ou indirect.

ANNEXE A (suite)

Le Fournisseur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acquéreur ou une tierce personne et causées immédiatement par le matériau, si les mesures de sécurité raisonnables de la fiche technique n'ont pas été observées. De plus, le Fournisseur n'assume aucune responsabilité quant aux blessures subies par l'acquéreur ou une tierce personne et causées immédiatement par une utilisation anormale du matériau, même si des mesures de sécurité raisonnables ont été prises. De plus, l'acquéreur assume tous les risques découlant de l'utilisation de ce matériau.